

Syndicat National de l'E.P.S. S.N.E.P. Orléans Tours N° ISSN : 1166 7036 N° CPPAP : 0921 S 05587 Imprimé par nos soins	trimestriel Prix au numéro : 0,5 euros	Directeur de Publication : Christian GUERIN 33 rue de Verdun 28150 Les villages vovéens s3-orleans@snepfusu.net
---	--	--

Déposé le 22 juin 2022

**Après les élections :
espoir et inquiétude.**

**Réagir par l'action
syndicale indispensable**

CHALETTE PPDC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

BONNES VACANCES !



Entre espoir et inquiétude

Christian
Guérin

Secrétaire
académique

Les élections législatives viennent de se tenir. On peut se féliciter de voir que « Ensemble », constitué des forces soutenant le Président de la République, n'a pas obtenu la majorité absolue, ce qui empêchera E. Macron de développer sans débat ses choix, comme il l'a fait ces 5 dernières années. Mais on doit aussi s'inquiéter de la progression de l'extrême droite.

L'union de la gauche et des écologistes devient la deuxième force du pays, même si elle n'a pas la majorité pour espérer une cohabitation.

C'est un revers pour le pouvoir en place, un vote qui sanctionne la politique de destruction des services publics, des droits sociaux, du monde du travail... Le futur gouvernement va être obligé de trouver des alliances au sein de l'Assemblée s'il veut faire passer ses futures lois. Par exemple, il va lui être plus difficile de « dérouler » un projet comme celui de la retraite à 65 ans, sauf à trouver des alliés.

L'action syndicale restera donc un élément incontournable et central pour peser sur les choix des politiques, en toute indépendance, mais avec fermeté.

Les valeurs républicaines sont ébranlées avec l'arrivée d'un grand nombre de député-es d'extrême droite qui gagneront des droits et un poids plus important dans le fonctionnement de l'Assemblée. Les enseignants militants que nous sommes devront renforcer les valeurs républicaines afin de permettre à chaque citoyen d'avoir sa place dans la société, sans discrimination. L'École doit amener chaque élève à une culture commune, à former les citoyen-es de demain, penseurs et acteurs de leur avenir.

La situation issue des élections, avec un pouvoir en difficulté, des forces de transformation sociale démocratique plus puissantes, peut nous permettre d'avoir des espoirs pour l'avenir, pour nos revendications, pour de réels services publics avec des fonctionnaires revalorisés, au plus près des personnes...

Le pouvoir va être contraint de mieux tenir compte de l'avis des corps intermédiaires, notamment des syndicats. C'est pour cette raison qu'il faudra que toutes et tous, nous nous mobilisions, dans l'action, dans la syndicalisation et dans le vote lors des élections professionnelles en décembre prochain.

Juin 2022,
Le SNEP 28
actif :

Accueil des
admissibles
du CAPEPS,
à Vichy.

Organisation
d'un stage
course
d'orientation.



Un collègue agressé !

Un enseignant d'EPS du lycée d'Ingré (45) a été violemment agressé lors d'un cours sur un terrain extérieur. L'agresseur est le frère d'une élève à qui notre collègue avait fait des remarques pleinement justifiées pédagogiquement, notamment pour sa sécurité dans la pratique d'APSA.

Un rassemblement de soutien a été organisé par les enseignants du lycée, le SNEP-FSU 45 y a participé. L'administration a assuré l'enseignant de son soutien. Notre collègue est pris en charge par le secteur juridique du SNEP-FSU.

Le SNEP-FSU reçu par le Secrétaire Général du Rectorat

Lundi 30 Mai, une délégation du SNEP-FSU a été reçue au rectorat afin d'aborder différents points relatifs à l'EPS. Voici un retour de cet entretien.

→ Transports à la rentrée :

Inquiétude générale concernant l'organisation de la rentrée prochaine car plusieurs problèmes impactent déjà nos cours : des sociétés ont fait faillite, les autres n'arrivent pas à recruter de nouveaux chauffeurs, les bus neufs ne sont pas livrés et les pièces pour réparations sont indisponibles. L'impact sur le bon fonctionnement des cours est déjà préoccupant, avec des cours annulés au dernier moment, notamment au moment des évaluations certificatives. Se poserait même la question de pouvoir maintenir toutes les liaisons scolaires hebdomadaires à la rentrée ! Nouvelle rupture du service public en perspective !

Le rectorat a pris note de cette inquiétude et nous informe qu'une réunion à ce sujet est prévue dans les 15 jours avec le Conseil Régional, en charge des transports.

→ Spécialité EPS dans l'académie :

4 établissements dans un 1^{er} temps puis 2 seulement cette année, nous en avons demandé la raison.

M. Bénard était présent pour l'Inspection et a expliqué que c'était une volonté nationale d'ouvrir très progressivement, avec un accompagnement très suivi des équipes intéressées, à la fois pour pérenniser dans le temps la spécialité et parce que cela s'avère être une grosse charge de travail pour les collègues. Seul le département de l'Indre n'en a pas actuellement, faute d'équipe postulante.

Nous avons fait remarquer qu'un écueil majeur reste le manque de moyens spécifiques, qui sont du coup pris sur la DHG, et que la spécialité vient en concurrence avec les options déjà en place.

→ Installations sportives et futurs lycées :

2 nouveaux lycées vont ouvrir prochainement, un à Hanches (28) en septembre 2023 et un autre à Châteauneuf/Loire (45), en septembre 2026.

Pour Hanches, nous avons souligné le manque prégnant de communication entre la Région et les utilisateurs au quotidien, profs d'EPS notamment, pour prévoir des installations satisfaisantes pour faire pratiquer correctement 1200 élèves. Il n'avait été prévu que 2 espaces de pratique sur place (un extérieur et un gymnase), les autres espaces devant être rejoints en car (d'où perte de temps de pratique et problème écologique !). Suite aux interventions du SNEP notamment, le dossier a été repris et suivi par les IPR, un mur d'escalade a depuis été ajouté au projet.

Quant au futur lycée de Châteauneuf, encore au stade des appels à projets, *M. Bénard et le rectorat nous ont assuré être en concertation avec les équipes EPS du secteur et des chargés de mission sont prévus pour suivre ce dossier.*

Nous avons insisté sur le fait que le secteur « équipements » du SNEP propose un référentiel détaillé et fonctionnel, et que le bureau du SNEP45 aimerait être convié aux réunions de préparation.

→ Les futur.es stagiaires à la rentrée :

Question délicate à gérer par l'administration au vu des différentes catégories de stagiaires : à mi-temps, à temps plein avec master, en renouvellement ou contractuels alternants (!), la tâche s'annonce ardue pour trouver les supports adéquats.

Nous avons demandé à M. Bénard, qui s'y est engagé, une information claire sur le sujet à toute la profession, avec notamment les quotités horaire et les jours de formation à prévoir pour les équipes accueillantes.

→ L'UNSS :

Départ à la retraite de la directrice régionale, la fiche de poste a été affichée le 30 mai, pour l'instant, le/la remplaçant-e n'est pas connu-e. Le poste de directeur régional adjoint est lui connu, c'est M. Gilet qui l'occupera. Dans l'Indre, le nouveau directeur départemental sera M. Imbert.

→ Gestes professionnels en E.P.S. :

Nous avons souhaité aborder la question des gestes professionnels en E.P.S., spécificité de notre métier, qui sont liés à la pratique physique de notre discipline, et qui nous amènent, notamment pour des questions de démonstration ou de sécurité, à intervenir sur les corps des élèves dans certaines APSA. L'évolution sociétale actuelle entraîne parfois une mise en cause de ces gestes, pouvant aller jusqu'à des dépôts de plainte de la part des parents.

M. Bénard en convient volontiers et souligne l'importance de tenir compte de l'évolution contextuelle, où les contacts sont de moins en moins acceptés et considérés comme une atteinte à l'intimité corporelle. Il rappelle l'existence de la circulaire de 2014 portant justement sur la prévention des problèmes liés à nos gestes professionnels. Pour lui, quelques évolutions de la pratique sont possibles sans dénaturer les APSA ; une formation (de bassin par exemple) serait tout à fait possible sur demande des équipes.

L'administration se dit vigilante et reconnaît des risques plus importants liés à notre spécificité professionnelle. En cas de mise en cause d'un-e collègue, chaque cas est étudié individuellement ; dans un 1^{er} temps le chef d'établissement doit jouer un rôle de médiateur entre parents et professeur.es et mener une enquête interne.

Chaque collègue entendu.e par l'administration peut être accompagné.e par un-e militant-e syndical-e et peut bénéficier de la protection fonctionnelle afin d'être protégé.e.

Karine Bellesoeur

Hors Classe 2022: encore des promotions hors-barèmes... sous prétexte d'égalité professionnelle !

Le rectorat a affiché le 24 mai sur le PIA Orléans-Tours la liste des professeur.es d'EPS promu.es à la Hors-Classe 2022. 44 collègues ont été promu.es : 23 femmes et 21 hommes. Si nous nous réjouissons que le rectorat tienne compte du pourcentage de femmes promouvables plutôt que du pourcentage de femmes dans le corps des PEPS au niveau académique (45,3%) qui défavorisait énormément les femmes, nous ne comprenons toujours pas pourquoi le barème n'est pas respecté.

En effet, cette année encore, le rectorat a remonté 4 hommes dans le tableau, laissant pour compte 6 femmes classées au-dessus ! Si nous considérons que le nouveau système d'évaluation est plus équitable puisque toutes les collègues ont leurs rendez-vous de carrière à la même période et que nos évaluateur.es ont intégré les notions d'égalité professionnelle, pourquoi alors ne pas promouvoir les collègues dans l'ordre de la liste (constituée à partir du barème)? **C'est une étrange façon de concevoir l'égalité professionnelle...**

Nous conseillons donc à toutes les collègues non promu.es d'interroger le rectorat pour connaître leur barème, leur rang de classement et le barème du dernier promu. Le SNEP-FSU interrogera également le rectorat à ce sujet pour continuer à veiller au respect de l'égalité professionnelle et de l'équité de traitement de l'ensemble des collègues, indispensable au bon fonctionnement de notre système éducatif.

Classe Exceptionnelle : quelques changements !

Depuis la mise en place de la Classe Exceptionnelle, le SNEP avec la FSU revendique son accessibilité à un maximum de collègues. C'est pourquoi le SNEP demande d'une part, que soient intégrées de nouvelles fonctions particulières pour l'éligibilité au vivier 1 (TZR, coordos EPS et

UNSS...) et d'autre part, que les promotions soient rééquilibrées entre les 2 viviers, le vivier 1 se tarissant de lui-même.

Cette année, le ministère a réduit à 6 ans l'exercice de fonctions particulières pour être éligible au vivier 1 (au lieu de 8 ans) et ajouté quelques fonctions (conseiller.e en formation continue, enseignant.e en milieu pénitentiaire...).

De plus, la répartition des promotions sera de 70% pour le vivier 1 (au lieu de 80%) et de 30% pour le vivier 2 (au lieu de 20%).

On avance petit à petit... Le rectorat devrait afficher les promotions la première quinzaine de juillet.

Mutations intra : une opacité toujours plus grande !

Alors que le rectorat doit donner les résultats des mutations intra le 20 juin, le SNEP-FSU et les demandeur.es de mutation ne connaissent toujours pas les postes qui vont être bloqués pour accueillir les stagiaires 20h ! C'est faire peu de cas des collègues et de leurs représentant.es.

Pour la troisième année consécutive, les élu.es du SNEP-FSU n'auront pas pu travailler sur l'amélioration du projet de mouvement intra et n'auront pas pu siéger en FPMA, FPMA qui assurait l'égalité de traitement et transparence.

Malgré cela, le SNEP-FSU a organisé deux stages d'informations sur les mutations, été en contact avec plus de 80 collègues pendant la phase d'ouverture du serveur et est intervenu auprès du rectorat pendant la phase de dialogue pour aider les collègues. **Preuve que les représentant.es du personnel ont une utilité aux yeux de la profession !**

Comme l'année passée, le SNEP-FSU n'obtiendra aucune information officielle sur le résultat des mutations intra. C'est pourquoi nous demandons à toutes les demandeur.es de mutation muté.es ou non de nous tenir informé.es du résultat de leur mutation. Nous pourrions ainsi essayer de reconstituer le mouvement et mettre à jour d'éventuelles erreurs.

Spécialité EPPCS : seulement 2 nouvelles ouvertures à la rentrée 2022 ?

Le SNEP-FSU s'est interrogé sur le peu d'ouvertures de l'enseignement de spécialité Education physique, pratiques et cultures sportives à la rentrée 2022 dans notre académie, alors que seuls 4 établissements (dont un dans le privé) offrent cette spécialité et que tous les départements ne sont pas couverts. Lors d'une bilatérale FSU, nous avons posé la question au secrétaire général du rectorat qui nous a assuré qu'aucune consigne du ministère et du rectorat n'avait été donnée pour limiter l'ouverture de cette spécialité. Nous avons donc contacté les lycées de l'académie pour essayer de comprendre.

Il s'avère qu'un grand nombre n'ont pas souhaité ouvrir cette spécialité pour différentes raisons : manque d'installations, mise en concurrence des spécialités dans l'établis-

sement avec suppression d'heures et/ou de postes à la clé, réticences du chef d'établissement, mise en concurrence avec l'option facultative, dissuasion de la part des IPR...

Deux établissements se sont quand même vus refuser l'ouverture de cette spécialité sans en connaître les raisons... Alors que ni le chef d'établissement, ni le rectorat n'ont mis leur veto ???

Le SNEP-FSU demande des moyens supplémentaires afin que toutes les élèves de l'académie puissent bénéficier de cette spécialité et que les collègues ne soient pas obligés de choisir entre telle ou telle spécialité.

Même si nous entendons les arguments de l'inspection (voir CR audience), nous aimerions un peu plus de soutien et d'encouragement de la part de notre inspection pédagogique pour dynamiser cet enseignement de spécialité EPS !

C
O
R
P
O

Béa
Bardin